

# GARANTIE DES AVANCES FOURNISSEURS

## OPTION

Les défaillances d'entreprises concernent vos clients mais également vos fournisseurs : celles-ci sont en forte augmentation dans le monde en 2018 et devraient encore augmenter de 6 % en 2019.

Vous versez régulièrement ou ponctuellement des avances à vos fournisseurs ? Grâce à cette option, protégez vos avances versées : en cas de non-livraison de votre commande et d'incapacité de votre fournisseur à vous rembourser, vous pouvez être couvert, quelle que soit sa situation financière.

**Euler Hermes s'engage à vos côtés et vous permet de protéger votre poste client et fournisseur, pour une protection à 360 ° en France comme à l'international.**

## PLUS D'INFORMATIONS

Contactez votre courtier/mandataire ou notre département Accueil et Services au **01 84 11 50 54**  
[accueiletservices@eulerhermes.com](mailto:accueiletservices@eulerhermes.com)

## SIMPLICITÉ



### Un service facile à utiliser

- Une gestion sur EOLIS identique à celle de vos demandes d'agrément
- Un numéro de contrat dédié pour :
  - Réaliser vos demandes de garanties sur vos avances à verser
  - Réaliser une DCA sur le montant de vos avances fournisseurs

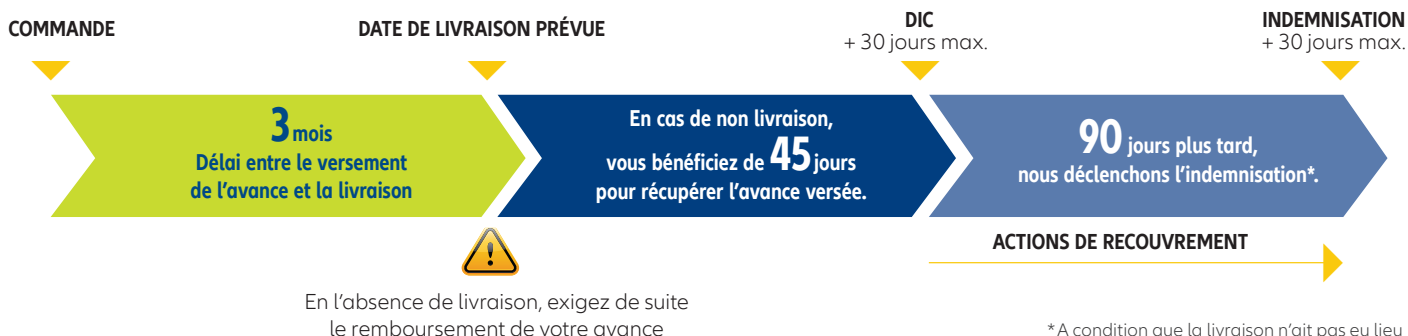
## TRANSPARENCE



### Un tarif identique à votre contrat d'assurance-crédit

- Application de votre taux de prime
- Une quotité d'indemnisation unique à 90 % pour tous vos fournisseurs
- Une facture dédiée pour un meilleur suivi

## EN PRATIQUE



Cette option est offerte aux assurés qui réalisent une DCA. Si votre prime est forfaitaire, une prime adaptée pourra être fixée.

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312  
Adresse postale : 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50 - [www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418  
Siège social : avenue des Arts 56 -1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

